



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 21050

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'application du taux réduit de TVA aux biens culturels. Il lui demande des précisions sur ses intentions en cette matière.

## Texte de la réponse

Parmi les biens culturels, seuls les disques et les cassettes sonores ne bénéficient pas du taux réduit de la TVA. Le Gouvernement français souhaitait remédier à cette anomalie qui suppose une modification de la sixième directive TVA. Le ministre de la culture et de la communication a pris connaissance de la proposition de directive adoptée le mercredi 16 juillet 2003 par la Commission européenne. Il note avec regret, que la proposition de la France relative à l'inscription sur la liste des produits bénéficiant du taux réduit de TVA du disque et des cassettes enregistrées, n'a pas à ce stade été retenue par la Commission. Il appartient désormais au conseil des ministres des finances de l'Union européenne de décider des suites à donner à la proposition de la Commission. Le conseil peut, en effet, toujours décider de modifier le texte proposé par la Commission pour ajouter ou pour retirer certains produits. Ce débat reprendra à l'automne prochain. D'ici là, le gouvernement français continuera à se battre, comme il le fait sans relâche depuis plus d'un an, pour convaincre ses partenaires européens de la nécessité de favoriser la baisse de la TVA sur les disques. Les nombreuses démarches de la France, effectuées à tous les niveaux, ont déjà permis de susciter l'intérêt de nombreux pays : la Belgique, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, l'Autriche, le Luxembourg. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a renouvelé auprès de ses collègues européens cette demande forte de la France. Le ministre de la culture et de la communication réunira les professionnels du disque pour évoquer avec eux la situation et leur réitérer la détermination du Gouvernement d'aboutir sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21050

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5061

**Réponse publiée le :** 18 août 2003, page 6488